

Communiqué

28 février 2017



Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

Déclaration au titre de l'article L. 233-8 II du Code de commerce et des articles 223-11 et 223-16 du règlement général de l'AMF

Levallois, le 28 février 2017 – Le **Groupe Keyrus** informe ses actionnaires du nombre total des droits de vote et d'actions composant son capital social.

Date	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	
		Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables
28/02/2017	17 277 870	27 576 864	25 773 107

Prochain rendez-vous

Keyrus publiera le 28 mars 2017 ses résultats annuels 2016 après clôture du marché.

À PROPOS DE KEYRUS

Keyrus, créateur de valeur à l'ère de la Data et du Digital

Acteur international du conseil et des technologies, spécialiste de la Data et du Digital, **Keyrus** a pour mission d'aider les entreprises à tirer profit du paradigme de la Donnée et du Numérique pour accroître leur performance, faciliter et accélérer leur transformation et générer de nouveaux leviers de croissance, de compétitivité et de pérennité.

Plaçant l'innovation au cœur de sa stratégie, **Keyrus** développe une proposition de valeur unique sur le marché autour d'une offre novatrice qui s'appuie sur la combinaison de trois expertises majeures et convergentes :

- **Data Intelligence :**

Data Science - Big Data Analytics – Business Intelligence – EIM – CPM/EPM

- **Digital Experience :**

Innovation & Stratégie Digitale – Marketing Digital & CRM – Commerce Digital – Performance Digitale – User Experience

- **Conseil en Management & Transformation :**

Stratégie & Innovation – Transformation Digitale – Pilotage de la Performance – Accompagnement des Projets

Présent dans une quinzaine de pays et sur 4 continents, le Groupe **Keyrus** emploie 2 500 collaborateurs.

Keyrus est coté sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris

(Compartiment C/Small caps – Code ISIN : FR0004029411 – Reuters : KEYR.PA – Bloomberg : KEY:FP)

Plus d'informations sur www.keyrus.fr